

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-7141/19/CM

■ Approbation des axes stratégiques du plan d'action de la Métropole Aix-Marseille Provence en faveur de l'agriculture urbaine MET 19/12675/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans un contexte d'accélération du changement climatique et de modifications profondes des pratiques alimentaires et des attentes citoyennes, les villes et les métropoles s'interrogent sur la place qu'elles doivent désormais accorder à l'agriculture dans leur développement urbain. Lors du Conseil Métropolitain du 20 juin 2019, la présidente a souhaité rappeler son attachement à la question alimentaire, en lien avec MPG2019, année de la gastronomie en Provence.

L'agriculture urbaine est aujourd'hui portée par de nombreuses initiatives privées comme publiques. Définie par l'ADEME comme « tout acte maîtrisant le cycle végétal ou animal dans un but de production alimentaire ayant lieu en zone urbaine », elle est caractérisée par la très grande diversité de ses formes, allant des exploitations agricoles sur les franges de la ville aux productions spécialisées sur toits ou terrasses en milieu intra-urbain. Les résultats de la recherche scientifique récente démontrent que si l'agriculture urbaine ne doit pas être considérée comme une solution durable pour nourrir les citoyens, elle représente toutefois un outil indispensable à la construction d'une ville résiliente et inclusive.

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose d'un certain nombre de compétences au croisement desquelles se situe l'agriculture urbaine : les compétences Aménagement urbain, Politique de la Ville /cohésion sociale, Environnement et Agriculture. De plus, le projet métropolitain, qui vise à installer la métropole dans son futur de « Métropole à vivre », valorise l'agriculture comme le terreau d'une nouvelle prospérité, via l'alimentation, la biodiversité et le cadre de vie. Par ailleurs, il identifie l'agriculture urbaine comme un levier de renforcement de l'attractivité des centres-villes.

L'articulation de ces compétences est actuellement au cœur de la démarche de Projet Alimentaire Territorial, porté conjointement par la Métropole et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles. Les six axes stratégiques du Projet Alimentaire Territorial (Economie, Aménagement, Nutrition-Santé-Accessibilité sociale, Environnement, Patrimoine, Innovation) organisent les rôles complémentaires de l'agriculture intra-urbaine, périurbaine et rurale du territoire, professionnelle ou non, ainsi que l'ensemble des fonctions qui y sont liées.

C'est pourquoi il est proposé que la Métropole Aix-Marseille Provence engage la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux en faveur de l'agriculture urbaine.

Le plan d'action agriculture urbaine a pour objectif de coordonner les efforts et investissements de la Métropole et de ses principaux partenaires institutionnels intervenant sur le sujet, en posant un cadre stratégique et opérationnel à même de répondre aux principaux défis rencontrés par les agriculteurs urbains. Il vise à mettre en place les conditions institutionnelles nécessaires au bon développement des initiatives privées et à soutenir certaines initiatives publiques ou publiques-privées, susceptibles d'être répliquées.

En tant que politique publique pilote, le plan d'action portera dans une première phase sur un périmètre test, afin de pouvoir bénéficier de retours d'expérience significatifs avant une extension en deuxième phase.

Ce périmètre de phase 1 correspond au territoire de la Ville de Marseille. En effet, son potentiel avéré en agriculture urbaine et l'existence d'acteurs spécialisés, sur lesquels le plan d'action pourra s'appuyer, constituent une opportunité pour les autres territoires urbains de la métropole.

Dans une seconde phase, cette politique pourrait être étendue à d'autres communes de la métropole. Le plan d'action sera mis en œuvre sur deux ans, à partir de fin 2019. La phase 2 a vocation à couvrir dès septembre 2020 une zone géographique élargie.

Les enjeux métropolitains

L'agriculture urbaine est une source de produits alimentaires frais pour les villes, qui, même si elle reste marginale en termes de parts de marchés, agit comme un levier fort de sensibilisation à l'alimentation, au service du consommateur local. Eu égard au capital sympathie qu'elle génère, elle favorise l'intérêt des citoyens pour le monde agricole et offre un vecteur de prise de conscience des enjeux de l'agriculture : besoin de préserver une agriculture à proximité des villes et nécessité de porter ses choix alimentaires vers des productions locales et de qualité.

L'agriculture urbaine constitue également un facteur majeur d'amélioration de la résilience des villes. En végétalisant l'espace urbain, elle contribue à remettre de la nature en ville. Elle constitue l'un des outils pour diminuer le phénomène des « îlots de chaleur urbains », les végétaux contribuant à rafraîchir l'air, et permet d'améliorer la régulation de l'eau. Elle peut aussi jouer un rôle important dans la préservation de la biodiversité et réduire les pollutions atmosphériques, via l'absorption des polluants par les arbres.

Avec 59 quartiers dits « prioritaires » au titre de la politique de la ville, les enjeux d'insertion sociale ainsi que d'accessibilité à une alimentation saine sont particulièrement importants sur la Métropole. L'agriculture urbaine apportera des solutions concrètes à ces problématiques et deviendra un véritable levier d'action dans les quartiers. La création de liens et d'entraide autour du jardinage et de l'alimentation ainsi que la capacité de communautés de jardiniers à transcender les milieux sociaux d'origine, ont été largement soulignés par la recherche. En matière d'insertion, de nombreuses expériences réalisées par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Insertion par l'Activité Economique ont démontré la réussite des projets basés sur l'agriculture urbaine.

Potentiel de développement et freins à lever

L'agriculture urbaine est aujourd'hui très dynamique sur le territoire métropolitain, et particulièrement à Marseille. Une centaine d'initiatives, privées comme publiques, ont ainsi pu être recensées à Marseille en 2019, allant des fermes maraîchères de plein champ (par exemple, la ferme Terre de Mars) aux exploitations spécialisées produisant sur toits ou en intérieur, via des procédés hors-sol (Les Champignons de Marseille, qui produisent des pleurotes en cave sur marc de café). Dans une visée sociale, plusieurs associations marseillaises utilisent l'agriculture comme support d'insertion, pour des personnes handicapées (ESAT de la Bessonnière) ou éloignées de l'emploi (Ateliers et Chantiers d'Insertion des Restos du Cœur). Enfin, Marseille compte 66 jardins collectifs, qui maintiennent un lien social fort entre les habitants. Ils occupent aujourd'hui une superficie de 27 hectares.

Cette agriculture urbaine en pleine croissance dispose de nombreux atouts. Sur les franges de la ville, elle s'appuie sur un potentiel de terres agricoles de 120 ha non valorisés et bénéficiant de conditions de production plein sol très favorables. En sus des terres agricoles, Marseille dispose de nombreuses toitures plates, de caves, et de terrains en friche où pourrait se développer une culture hors sol. Une partie non négligeable de friches serait de surcroît propriété d'entités publiques. On estime ainsi à 104 hectares les friches urbaines à potentiel agricole appartenant à la Ville de Marseille.

Toutefois, l'installation de projets d'agriculture urbaine rencontre un certain nombre de freins, que l'on retrouve ailleurs en France.

Le cadre juridique existant n'a pas été conçu pour cette pratique relativement récente et les porteurs de projet font face à de difficultés relatives aux statuts de l'activité, à la forme juridique de la structure, à la compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux ou aux normes liées à l'accès et à la sécurisation des personnes.

L'accès au foncier constitue un autre frein majeur au développement de l'agriculture urbaine. En péri-urbain, la SAFER PACA est en capacité d'intervenir, mais les outils classiques sont insuffisants au vu des niveaux de prix très élevés. En intra-urbain, l'agriculture est souvent considérée comme un outil transitoire pour répondre aux défis rencontrés par les promoteurs immobiliers et aménageurs. Les occupations

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

temporaires proposées ne permettent pas d'installer durablement les projets et de rentabiliser les investissements.

L'accès à l'eau à des tarifs économiquement supportables est en autre enjeu important pour ces projets. Le canal de Marseille dessert les franges de la ville en eau brute mais les tarifs agricoles restent inaccessibles aux agriculteurs urbains, étant conditionnés par le statut d'exploitant agricole de la MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Enfin, si les dispositifs d'aide à l'installation classiques, offerts par la Chambre d'agriculture et la SAFER PACA, s'appliquent aux terrains agricoles situés sur les franges de la ville, un conseil spécialisé en agriculture intra-urbaine doit encore émerger, notamment sur la question du modèle économique. La complémentarité entre acteurs en vue d'une simplification des procédures d'installation est un enjeu clé.

Objectifs et déclinaison opérationnelle du plan d'action

Le plan d'action entend contribuer à conforter la Métropole dans son projet de développement durable et à la placer sur les rangs des grandes métropoles européennes en matière d'agriculture urbaine :

- Une métropole qui produit localement des produits ultra-frais pour ses habitants, et qui fait entrer l'agriculture dans la ville pour sensibiliser à une alimentation saine et mieux faire connaître à tous la richesse de l'agriculture métropolitaine ;
- Une métropole plus verte, où l'agriculture est mobilisée pour mieux gérer les franges urbaines, réduire les risques (notamment feu de forêt) et les températures,
- Une métropole solidaire, qui innove pour ses quartiers, et dynamise le lien social entre habitants autour de jardins partagés, collectifs ou scolaires.

Dans sa première phase de mise en œuvre et parmi 100 actions identifiées, il totalise 30 actions phares venant traduire concrètement la réponse coordonnée aux enjeux alimentaires, environnementaux et sociaux auxquels la Métropole est confrontée. Le plan d'action est un document évolutif en fonction des besoins et opportunités d'action. Il sera financé dans le cadre des différentes politiques publiques de la Métropole et de ses partenaires : Département des Bouches-du-Rhône, Ville de Marseille, SAFER PACA et Chambre d'agriculture. La SOLEAM, Marseille Rénovation Urbaine, Euromed, la Société des Eaux de Marseille Métropole et les associations mobilisées dans ce domaine sont également associées.

Le plan d'action est donc organisé selon les trois axes suivants :

Axe stratégique 1 : Soutenir une production et une alimentation locales

Le plan d'action permettra l'adaptation des documents d'urbanisme réglementaire afin de lever les obstacles juridiques à l'agriculture urbaine et cherchera à pérenniser le foncier agricole par la mise en place de Zones Agricoles Protégées.

Les conditions tarifaires d'accès à l'eau de production des agriculteurs urbains seront améliorées. Le plan d'action soutiendra l'installation professionnelle en agriculture urbaine via l'accès au foncier : quatre appels à projets seront lancés pour la mise à disposition de fonciers publics dédiés, soit en milieu péri-urbain, soit en milieu intra-urbain. Un groupe de travail « Coordination Installation » dédié aux projets professionnels de l'agriculture urbaine sera mis en place afin de faciliter l'accès aux services de la Métropole et des partenaires du plan d'action.

Un travail de promotion de la reconnaissance d'un statut d'agriculteur urbain au niveau national sera initié. Pour permettre l'accès de tous les citoyens à des produits frais, les différentes plateformes alimentaires seront mises en synergie autour du Marché d'Intérêt National des Arnavaux, en complément d'actions pilotes de réduction des flux logistiques par gestion optimisée du 1er et du dernier km. Une halle de producteurs en demi-gros sera installée dans l'Est de Marseille (sur le modèle de la Halle « Terres de Provence » à Plan-de-Campagne), et un concours d'architecture sera lancé pour installer une halle gastronomique, vitrine des produits du territoire, dans la continuité de MPG2019.

Axe stratégique 2 : Mobiliser l'agriculture urbaine au service d'une ville durable

Le plan d'action renforcera la place de la nature en ville via l'installation d'agriculteurs urbains sur des délaissés ou friches urbaines, la création d'un vaste parc agricole sur les piémonts du massif de l'Etoile et l'appui à la mise en œuvre du plan de gestion du domaine bastidaire Montgolfier à Sainte-Marthe.

Il permettra également une gestion optimisée des franges urbaines, en soutenant le développement de l'éco-pâturage et des pépinières apicoles chez les propriétaires privés en milieu forestier péri-urbain, la création d'un verger expérimental en péri-urbain et la recherche de nouveaux modèles de gestion des franges villes-parcs naturels.

Pour faciliter l'émergence d'une économie circulaire qui nourrisse l'agriculture, il encouragera le déploiement des composteurs et la réutilisation des déchets verts des collectivités par les agriculteurs urbains.

Axe stratégique 3 : Favoriser l'émergence d'une ville inclusive

Le plan d'action soutiendra la création d'un centre de ressources pour les jardins collectifs, en lien avec la Ville de Marseille, et l'installation de projets pilotes de micro-fermes urbaines en particulier en quartiers dits « prioritaires », à Frais-Vallon - La Rose ainsi que dans le quartier des Aygalades.

Enfin, dans un objectif d'accessibilité sociale, il mettra en place un dispositif d'accompagnement à la création de marchés de producteurs, AMAP ou paniers solidaires dans les « déserts » alimentaires.

Une série d'actions transversales à tous les types d'initiatives d'agriculture urbaine sera également lancée. Le plan d'action appuiera le financement coordonné des projets privés d'agriculture urbaine via la mise en synergie des dispositifs existants et la création d'enveloppes dédiées à l'agriculture urbaine et permettra un accompagnement à la qualité environnementale de ces projets.

Le développement de deux formations en agriculture urbaine sera soutenu, de même que le projet d'intérêt général de la Cité de l'agriculture, conçu au bénéfice des projets d'agriculture urbaine comme des habitants au sens large, dans sa mission d'appui aux porteurs de projets et de sensibilisation et éducation.

Le budget requis pour la mise en œuvre du plan d'action sur l'année 2020 est estimé à 2 188 700 €, dont près d'1,3 million dédié à l'investissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt introduisant la notion de projets alimentaires territoriaux ;
- La délibération n° ENV 003-1134/16/CM du 17 octobre 2016 approuvant le principe de l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération n° ENV 001-1132/16/CM du 17 octobre 2016 approuvant les modalités et principes de l'élaboration de Plan Climat Air Energie métropolitain ;
- La délibération n° FAG 057-4109/18/CM du 28 juin 2018 approuvant le document « Ambition 2040 : 12 engagements pour une métropole à vivre » ;
- La délibération n° ENV 001-5209/18/CM du 13 décembre 2018 prenant acte de la présentation du rapport relatif à l'Agenda Environnemental de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône.

Signé le 24 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rôle clé que l'agriculture urbaine est amenée à jouer dans la Métropole Aix-Marseille Provence comme support de sensibilisation à une alimentation locale et à la préservation de l'agriculture métropolitaine, comme outil de réintroduction de la nature en ville et d'adaptation au changement climatique et enfin comme levier de renforcement de la cohésion sociale, dans les quartiers dits « prioritaires » comme ailleurs ;
- La dynamique forte qui caractérise cette agriculture spécifique sur notre territoire, son potentiel de développement important, tant sur des terres agricoles non valorisées sur les franges de la ville qu'en intra-urbain sur des nombreux délaissés urbains ;
- Les besoins des porteurs de projet d'agriculture urbaine en terme de levée de freins technico-administratifs et en termes d'accompagnements des projets.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les trois axes stratégiques du plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à engager toutes les démarches nécessaires à mise en œuvre du plan d'action.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 11 et 65, sous réserve du vote du budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019